

une carte nationale d'identité ou un passeport ?

- 1 **Faites votre pré-demande en ligne sur l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, ANTS :**

<https://ants.gouv.fr/>

- 2 **Prenez RDV en ligne avec nos services pour déposer votre dossier :**

<https://mavillealademande.mairiepse.fr/public/indexv2/index/city/16>

- 3 **Le jour du RDV :**

Présentez-vous avec les **originaux** des documents indiqués à la dernière étape de votre pré-demande sur ANTS ou vérifiez sur service public les pièces nécessaires en fonction de votre situation :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810>

Nous portons à votre connaissance que le justificatif de domicile qui génère **le moins de rejet** de dossier est :

→ Le **dernier avis d'impôt** sur le revenu

- 4 **Retrait de votre carte d'identité ou de votre passeport :**

Entre 4 et 8 semaines, vous recevrez un SMS vous informant de la disponibilité de vos papiers d'identité.

Présentez-vous dans notre service « **CITEZEN** » afin de récupérer votre titre d'identité &, le cas échéant, **ramenez**, vos anciens papiers d'identité.

Du lundi au jeudi : 9 H – 18 H, le vendredi 17 H

le samedi 8h30 – 12H30

Au plaisir de vous accueillir !